



DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
2024-D-DGS-003

**DECISION**  
**REHABILITATION DE LA POSTE-MAIRIE**  
**COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)**

Le Maire de la Ville de Caromb,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2112-2, et R 2112-3, et R2172-1 et R2172-2,

**VU** le CCAG Fournitures et Services en vigueur,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2022-CM-10/02-08 du 10 février 2022, par laquelle la commune de Caromb confie la maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la Poste de Caromb,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à un coordonnateur Sécurité et Protection de la santé pendant toute la durée des travaux,

**CONSIDERANT** la proposition de la société « Alpes Contrôles Construction et Exploitation » établie le 29 mars 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition de la société « Alpes Contrôles Construction et Exploitation », sise, Agence d'Avignon – Hôtel d'Entreprise Croix Rouge – 10, avenue de la Croix Rouge – 84000 AVIGNON, pour la coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la Poste de Caromb ;

**Article 2 :** De dire que le montant de ces contrôles est fixé à : 3 000 € HT, conformément à la proposition commerciale jointe en annexe ;

**Article 3 :** De dire que ce montant est inscrit au budget communal et sera payé selon les modalités prévues à la présente proposition commerciale ;

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Vaucluse et à Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques auprès du SCG de Monteux.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 –** La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 4 janvier 2024

Le Maire,



Valérie MICHELIER

A handwritten signature in blue ink, written over the printed name "Valérie MICHELIER". The signature is cursive and stylized.

## CAROMB - REHABILITATION DE L ANCIEN BUREAU DE POSTE

### OFFRE DE CONTRAT COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Valable jusqu'au 29/09/2023 - Référence à rappeler sur votre commande : **841-S-2023-001P/0**

ENTRE LES SOUSSIGNES, D'UNE PART

**COMMUNE DE CAROMB**  
SIRET : 218 400 307 0001  
Hôtel de Ville  
141 avenue Charles de Gaulle  
84330 Caromb

Ci-après désignée "le client"

Représentée par Monsieur Le Maire  
Agissant en tant que maître d'ouvrage,

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

ET D'AUTRE PART

**BUREAU ALPES CONTROLES**  
SIREN : 351 812 698

Siège social : 3 Bis Impasse des Prairies -  
Annecy-Le-Vieux - 74940 Annecy

SAS au capital de 2 000 000 euros

Ci-après désignée  
"BUREAU ALPES CONTROLES"

Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET,  
Directeur Général,

Ayant donné tous pouvoirs à  
Monsieur Julien GRABIE, Coordonnateur SPS

Le présent contrat comporte 13 pages et est notamment constitué des conditions générales de vente, des conditions spéciales d'intervention des missions définies à l'article 2, et du tableau de décomposition des honoraires.

**Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité.**

Tout rajout ou surcharge du texte, à l'exception des données de la **Fiche Client** de l'article 3, rendra le présent contrat nul et non avenu.

**Le client**  
**Monsieur Le Maire**

Le / /

**La société BUREAU ALPES CONTROLES**  
**Julien GRABIE**  
**Coordonnateur SPS**

Le 29/03/2023



## ARTICLE 1 : OPÉRATION CONCERNÉE

Le présent contrat s'applique à l'opération définie ci-après :

Descriptif de l'opération	=> Extension de la mairie dans le volume de l'ancien bureau de poste qui est réhabilité ( environ 70 m <sup>2</sup> , construction années 80) => Création d'une passerelle de liaison entre les deux entités => Il est précisé que le logement situé au niveau inférieur de l'ancien bureau de poste n'est pas concerné par les travaux , hors mise en place d'un ITE
Adresse de l'opération	84 330 CAROMB
Durée prévisionnelle de la phase conception	6 mois
Durée prévisionnelle de la phase préparation	1 mois
Durée prévisionnelle de la phase réalisation des travaux	5 mois
Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Fin 2023
Chantier déjà démarré lors de la signature du présent contrat	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Montant prévisionnel de l'opération	375 000 euros HT
Nombre prévisionnel d'entreprises devant intervenir	10
Catégorie de l'opération	3 à risques particuliers

## ARTICLE 2 : HONORAIRES ET MISSIONS CONFIEES

Pour l'opération de construction définie à l'article 1, le client confie à la société BUREAU ALPES CONTROLES, qui accepte, la mission de Coordination SPS désignée au présent article dont la rémunération est fixée à la somme globale et forfaitaire :

### HONORAIRES

**3 000,00 euros HT** (soit 3 600,00 euros TTC)

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur de 20.00%, sous réserve d'un changement de réglementation.

Les honoraires sont assujettis à la révision de prix telle que définie dans les conditions générales de vente.

### PRESTATIONS INCLUSES

Phases d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation
-----------------------	--	---

## PRESTATIONS NON-INCLUSES

---

Coordination SPS par mois de dépassement de la durée prévisionnelle des travaux (tout mois commencé est dû)	450 euros HT/mois
---	-------------------

---

Interaction avec des maquettes numériques BIM

---

Interaction avec une plateforme collaborative

---

## CONDITIONS SPECIALES D'INTERVENTION

La mission a pour objet la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour l'opération définie à l'article 1, et est définie dans les conditions spéciales d'intervention jointe au présent contrat.

## MODALITES DE COOPERATION

Les modalités de coopération sont définies à l'article 3 des conditions spéciales jointes au présent contrat.

## INTERVENANTS

Tout changement de coordonnateur fera l'objet d'un courrier au client, valant avenant, précisant le nom et la qualité du(des) coordonnateur(s) affecté(s) à l'opération.

---

Coordonnateur de conception et de réalisation	<b>Richard TALAMINI</b> agrée pour des opérations de catégories 1, 2, et 3
---	---

---

Suppléants	Laurent DAUMAS
	agrée pour des opérations de catégories 1, 2, et 3
	Julien GRABIE
	agrée pour des opérations de catégories 1, 2, et 3

---

## ESPACE CLIENT

Les honoraires comprennent l'accès du client à l'Espace Client Alpes Contrôles pendant une période de 2 ans à compter de la date de création du compte.

En complément des diffusions habituelles, les documents techniques et duplicata de factures de BUREAU ALPES CONTROLES seront disponibles au sein de l'Espace Client en ligne pour chaque utilisateur acceptant les conditions générales d'utilisation de l'espace lors de ses connexions.

Lors de la demande de création de son compte, le client doit préciser l'utilisateur principal en tant qu'"Administrateur Client" dans la Fiche Client de l'article 3. Le client devra signaler tout changement à BUREAU ALPES CONTROLES. Cet utilisateur principal pourra ensuite gérer l'accès de nouveaux utilisateurs en toute autonomie dans le respect des conditions générales d'utilisation. L'utilisation de l'Espace Client par un tiers au présent contrat n'est pas autorisée.

**ARTICLE 3 : FACTURATION**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :		Fiche Client	
Raison sociale : COMMUNE DE CAROMB			
Nature juridique : .....		Nom commercial : .....	
<b>SIRET</b> : 218400307 00011			
Mail : contact@ville-caromb.fr		Tél : 04-90-62-40-28	
Adresse : Hôtel de Ville 141 avenue Charles de Gaulle			
CP/Ville : 84330 CAROMB			
TVA Intracom : FR77218400307		Code NAF/APE : 84	
<u>INTERLOCUTEUR COMMERCIAL</u>		<u>INTERLOCUTEUR COMPTABILITE</u>	
Nom/Prénom : .....		Nom/Prénom : .....	
Mail : .....		Mail : .....	
Fonction : .....		Fonction : .....	
<b>Tél</b> : .....		<b>Tél</b> : .....	
<input type="checkbox"/> <b>Demande de création d'Espace Client</b>			
<u>ADMINISTRATEUR CLIENT DE L'ESPACE CLIENT</u>			
Nom/Prénom : .....			
Mail : .....			
Fonction : .....			
<b>Tél</b> : .....			
<u>MODE D'ENVOI DES FACTURES</u>			
<input type="checkbox"/> Envoi original par mail à : contact@ville-caromb.fr			
<input type="checkbox"/> Envoi d'un duplicata à : .....			
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dépôt sur la plateforme Chorus pro</b>			
Code service destinataire : .....		Numéro d'engagement : .....	
Code service en charge du paiement : .....		Référence : .....	
<input type="checkbox"/> Envoi papier par courrier à l'adresse renseignée ci-dessus			
<input type="checkbox"/> Autre adresse si différente			
Raison sociale : .....			
Adresse : .....			
CP/Ville : .....		BP/Cedex : .....	

**DIFFUSION DES FACTURES**

Si les informations figurant sur la fiche client ci-après sont erronées, il convient d'apporter les corrections manuscrites nécessaires.

**CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT**

Le règlement sera réalisé à **45 jours** suivant la date d'émission de la facture **par virement** sur le compte bancaire ouvert au nom de BUREAU ALPES CONTROLES SAS :

CREDITCOOP ANNECY

RIB : 42559-10000-08009786821-03

BIC : CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0097 8682 103

### PREVISIONNEL DE FACTURATION

Nos factures seront éditées comme suit :

A l'achèvement de la phase conception	665,00 euros HT
A mi-durée de la phase de réalisation des travaux	2 135,00 euros HT
A la remise du DIUO	200,00 euros HT



**MISSION DE COORDINATION SPS**  
Décomposition du prix global et forfaitaire

**Mairie de Caromb**  
**Aménagement de la Poste en accueil mbda Mairie - Poste**  
**Mairie de Caromb**  
**94390 Caromb**

Devis effectué le : 28/02/2023

Auteur du devis : Richard TALAMINI

Validité de l'offre : 6 mois

Devis effectué selon les indications suivantes

Montant des travaux (HT) 375 000 €  
Durée des travaux 5 mois  
Estimation du nombre d'entreprises 10  
Catégorie SPS de l'opération **3ème niveau SPS**  
Début des travaux Courant 2023

Coordonnateur SPS titulaire Richard TALAMINI agréé niveau 1 C&R

LIBELLE	Forfait acte €	Quantité U	Durée H	Montant HT €
<b>PHASE CONCEPTION</b>				
Ouverture du Registre-Journal de la Coordination	70,00 €	1	0,5 h	35,00 €
Assistance à la rédaction de la déclaration préalable	-	Sans objet	h	- €
Visite du site et son environnement	70,00 €	1	1 h	70,00 €
Analyses dossiers conception, présence aux réunions et compte rendu		Forfait	2 h	140,00 €
Analyse des risques liés aux interventions ultérieures	70,00 €	1	2 h	140,00 €
Elaboration du Plan Général de Coordination	70,00 €	1	4 h	280,00 €
<b>Sous-total HT conception</b>				<b>665,00 €</b>
<b>PHASE REALISATION</b>				
Réunion phase préparation chantier	70,00 €	1	2 h	140,00 €
Inspections communes et harmonisation des PPSPS	70,00 €	10	7 h	490,00 €
Participation aux réunions de chantier ou Visites de chantier inopinées	70,00 €	10	17,5 h	1 225,00 €
Tenue et mise à jour du Registre-Journal de la Coordination et mise à jour du PGC		Forfait		280,00 €
<b>Sous-total réalisation</b>				<b>2 135,00 €</b>
<b>PHASE RECEPTION</b>				
Finalisation et remise du DIUC		Forfait		200,00 €
<b>Sous-total réception</b>				<b>200,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>				<b>3 000,00 €</b>

